



*A Lille,
Le mardi 6 octobre 2026*

*Mme Sophie BEJEAN,
Rectrice de l'académie de Lille*

Objet: Rétroactivité de la prime REP/REP+ pour les AED & les AESH - Intérêts de retard

Madame la Rectrice,

A l'occasion du GT AED qui s'est tenu le vendredi 2 octobre, les représentant.es du SNES FSU ont interrogé vos services concernant l'absence d'intérêts de retard pour un certains nombre d'AED et d'AESH ayant sollicité en fin d'année 2025 la rétroactivité de la prime REP/REP+.

Rappelons que l'octroi de la prime REP/REP+ pour ces deux catégories de personnel, parmi les plus précaires de l'Éducation Nationale, a été arraché par plusieurs années d'action syndicale et l'importante mobilisation des personnels. Il s'agissait de mettre fin à une profonde injustice. Dès la mise en œuvre en janvier 2023, les personnels ont poursuivi leur mobilisation pour arracher dans un second temps la rétroactivité de la prime.

Suite aux victoires juridiques (tribunal administratif et Conseil d'État), les personnels ont enfin obtenu la rétroactivité de la prime REP/REP+. En novembre 2025, l'administration communiquait alors aux personnels une démarche à effectuer pour obtenir la rétroactivité de la prime, il s'agit principalement d'un tableau simple à renseigner en précisant les services effectués et en joignant les contrats et/ou attestations nécessaires.

En décembre 2025, le secrétaire général d'académie reconnaissait alors, dans le cadre d'une audience accordée au SNES FSU et à la FSU SNUIPP, que l'octroi de la rétro activité visait à réparer une grande injustice et que c'était une grande avancée pour les personnels.

Quelle ne fut donc pas notre surprise lorsque l'administration a répondu aux représentant.es du SNES FSU que les indemnités de retards n'avaient pas été accordées aux collègues qui avaient suivi la procédure transmise par le SAGERE et l'administration, tout simplement parce qu'ils ne l'avaient pas explicitement demandés?

Madame, l'administration aurait elle donc préféré que ces personnels, plutôt que de suivre les directives de leur employeur, suivent les directives des organisations syndicales en engageant une procédure juridique ? Les personnels doivent ils comprendre qu'ils ne doivent pas faire confiance en leur administration mais davantage aux organisations syndicales, dont le SNES FSU, majoritaire dans les collèges et les lycées?

Certes, pour des demandes formulées entre novembre et décembre 2025, les intérêts de retard sont minimes. Mais ces personnels restent des personnels précaires pour qui il a été très

injuste de ne pas percevoir l'indemnité REP/REP + au même titre que les autres personnels de l'Éducation nationale pendant plusieurs années. Mais rappelons que malgré l'octroi de la rétroactivité de la prime, le ministère a fait le choix d'appliquer une prescription quadriennale, qu'il n'était nullement obligé de suivre, et que de nombreux personnels ont perdu le bénéfice d'une prime pour plusieurs années, chiffrant ainsi les pertes à plusieurs milliers d'euros.

A cette prescription quadriennale, l'administration fait donc le choix d'ajouter une seconde injustice: celle de faire payer les quelques collègues qui ont fait confiance en leur employeur en suivant à la lettre la procédure indiquée dans la communication du rectorat, et de fait n'ont pas demandé explicitement ces indemnités de retard.

Madame la Rectrice, nous sollicitons donc votre extrême bienveillance, et vous prions de bien vouloir réexaminer les dossiers des personnels ayant sollicité la rétroactivité de la prime en suivant les consignes de votre administration et de leur accorder l'indemnité de retard à laquelle ils doivent avoir droit. Il s'agit non seulement de réparer une lourde injustice, mais également de rétablir de la considération et de la confiance de la part des personnels envers leur employeur.

Par avance, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'Education Nationale,

Pour le SNES FSU,
Jean François CAREMEL, Secrétaire académique
Maeva Bismuth, Secrétaire académique adjointe.